

SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2013

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 4 avril 2014.
2. Finances :
 - Compte administratif 2013.
 - affectation du résultat.
 - vote des taxes communales.
 - Budget primitif 2014.
 - affectation du produit de la chasse.
3. Urbanisme
4. Divers.

Secrétaire de séance : Martine WALTER

Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny RIEGEL-SUR, Jean-Paul BRUGGER, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Stéphanie BOEHRER-KINTZ, Jean-François MAILLOT, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL, Luc SCHIMPF.

Membre excusé : Nathalie JACQUEMIN, , procuration à Pierre SCHNEIDER

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014.

2 rectifications sont à noter :

- le rapporteur du groupe communication est Mme Anny RIEGEL-SUR, et Maurice WEIBEL n'en fait pas partie.
- Au point « indemnités au comptable public », le point a en fait été adopté par 13 voix pour et 2 abstentions, et non pas à l'unanimité.

Le procès verbal ainsi rectifié est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : finances.

Le maire et Pierre SCHNEIDER signalent une erreur dans le compte administratif 2013 tel qu'il a été adopté le 17 mars dernier. En effet, le déficit d'investissement reporté de 2012 n'y figurait pas, faussant ainsi le résultat de la section.

Le conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré, décide d'adopter le compte administratif ainsi rectifié :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Mandats émis 372 346,13 €	Titres émis : 317 021,14 €
RAR : 0,00 €	RAR : 0,00 €
Total dépenses 372 346,13 €	Total recettes 317 021,14 €
<i>Solde d'exécution de l'exercice 2013</i>	
<i>Résultat d'investissement reporté de l'année 2012</i>	ligne 001 -55 324,99 €
<i>Solde d'exécution cumulé :</i>	-55 064,04 €
	-110 389,03 €
Solde des Restes A Réaliser	67 187,45 €
BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT: -43 201,58 €	

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Mandats émis 523 160,24 €	Titres émis : 658 713,19 €
RAR : 0,00 €	RAR : 0,00 €
Total dépenses 523 160,24 €	Total recettes 658 713,19 €
<i>Résultat de l'exercice : 2013</i>	
<i>Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2012</i>	ligne 002 135 552,95 €
<i>Affectation 2013</i>	0,00 €
<i>Résultat de fonctionnement cumulé :</i>	135 552,95 €
Solde des Restes A Réaliser	0,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2013.**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Denis SCHULTZ,
Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice

2013

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de
- un déficit de fonctionnement de

135 552,95 €	compte 12

Et que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de
- un déficit d'investissement de

55 324,99 €	A
-------------	---

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année
et des restes à réaliser d'investissement

2012	-55 064,04 € B
2013	67 187,45 € C

ceci représente un besoin de financement d'investissement de

A + B + C = 43 201,58 €

Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
135 552,95 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	135 552,95 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
135 552,95 €	couvrir le déficit d'investissement ligne 001	43 201,58 €	1068	135 552,95 €
	compléter la réserve d'investissement	92 351,37 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (crédeur)		110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitur)		119	

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote du taux des 3 Taxes.**

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les taux 2013 pour les différentes taxes suivant le tableau ci-après :

	Taux 2014
Taxe d'Habitation	14,45%
Taxe sur le Foncier Bâti	8,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,10%

Adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Budget prévisionnel 2014.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions préparées en commissions réunies, pour le budget prévisionnel 2014, équilibré sans emprunt.

FONCTIONNEMENT			
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	601 532,00 €	601 532,00 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 résultat fonctionmt reporté		
	=	=	=
	Total section de fonctionnement	601 532,00 €	601 532,00 €
INVESTISSEMENT			
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	248 068,37 €	291 269,95 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		67 187,45 €
	001 solde d'exécution reporté	110 389,03 €	
	=	=	=
	Total section d'investissement	358 457,40 €	358 457,40 €
TOTAL			
	Total du budget	959 989,40 €	959 989,40 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Affectation du produit de la chasse :**

Le maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du produit 2014 de la chasse, soit 7 800 €, au paiement des cotisations 2014 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Urbanisme.

Jean-Paul BRUGGER donne lecture du compte-rendu de la 1ère réunion de la commission.

- **programme des travaux de voirie 2014** : le programme a été transmis à la COCOBEN, compétente en la matière.
- **Programme des travaux d'entretien des bâtiments 2014 :**
 1. **dégradations sur la façade nord de l'église** : on peut observer des traces sur la façade avant de l'église, probablement des tags qu'on a essayé d'effacer, ce qui a laissé des tâches. Un devis a été demandé à l'entreprise TOMAT, qui a crépi l'église lors de la réfection du bâtiment. TOMAT recommande de poser 2 couches de peinture minérale sur la totalité de la façade jusqu'à la hauteur de l'auvent, soit 68m². En cas de nouvelle dégradation, il suffirait de repasser une couche de peinture. L'assureur de la commune a été sollicité, mais ce type de dégradation n'est pas pris en charge dans le cadre de notre contrat. Le devis de TOMAT est de **2 617,80 € TTC**. Martine WALTER propose qu'une communication soit faite à ce sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte ce devis à l'unanimité.

- **Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics** : elle reste fixée au 1er janvier 2015. La commission proposera un programme, ainsi qu'un échéancier.
- **Demandes d'investissement des écoles :**
 1. école maternelle : 1 banc (185,78 €), 1 frigo (290 €) et un mini-four (190 €)
 2. école élémentaire : 2 imprimantes et 4 haut-parleurs (273,60 €), 10 chaises (600 €) 1 appareil photo numérique performant (200 €).

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité de donner suite à ces demandes d'investissement.**

- **divers** : Jean-Paul BRUGGER signale que la barrière au bout de la rue de Matzenheim a été arrachée à peine installée. Les poteaux ont été remis, avec un écartement de 4,80 m (qui n'avait pas été respecté à la première pose) pour permettre le passage des engins agricoles. La nouvelle barrière sera posée prochainement et un registre des possesseurs de clé sera tenu. Un arrêté municipal pour la pose de la barrière et la signalétique à mettre en place sera pris.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Divers

- Fabienne GOERGER remercie les membres du conseil pour leur présence à l'Ochterputz et à la cérémonie des maisons fleuries et la diffusion des films sur la fête du village.
- **Fête nationale** : Fabienne GEORGER présente le devis de l'entreprise LTS, située dans la ZA du moulin et qui a offert lors de la fête du village une belle prestation. Le devis pour le feu d'artifice qui sera tiré le 12 juillet est de **1200 €** (mais d'une valeur de 1500 €), pris en charge directement par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte ce devis à l'unanimité.

- Une **réunion publique** sur les économies d'énergie par l'Espace Info Energie se tiendra au CPI le mardi 6 mai à 19 h.
- **Fête du jumelage** avec Sand Willstätt : Fabienne GOERGER fait savoir que c'est la commune française qui organise certaines animations de la fête qui aura lieu le 29 juin en Allemagne. Ainsi, SAND'ACCORD a confirmé sa présence, et l'harmonie a également été sollicitée. Fabienne GOERGER propose de faire intervenir le groupe Blue Country de Rhinau, qui interviendrait pendant ½ heure pour 100 €, avec danses et initiation au country !

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte ce devis à l'unanimité.

- Le **conseil municipal des enfants** se réunira le 17 mai à 10 heures en mairie (réunion préparatoire le mardi 13 mai à 20h30)
- Stéphanie BOEHRER-KIENTZ questionne le maire sur un éventuel assouplissement de la **réforme des rythmes scolaires**. Le maire et Jean-Paul BRUGGER expliquent que les horaires choisis pour les écoles du village ont fait l'objet d'une importante concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, et qu'ils sont assez proches des horaires actuels. L'assouplissement de la réforme consisterait à regrouper les activités périscolaires sur ½ journée, ce qui n'a plus rien à voir avec l'esprit initial du respect des rythmes de l'enfant. Une information sera faite dans le Sandimètre pour rappeler les futurs horaires ainsi que les contraintes qui se sont imposées aux collectivités par cette réforme.
- **Rappel : élections européennes le dimanche 25 mai**
- **jeudi 15 mai** : 78 seniors allemands feront une halte à la chapelle. Les membres du conseil qui peuvent être présents pourront partager un café et un croissant avec eux entre 10h30 et 12h.
- **Commission culturelle** le lundi 19 mai à 20 h en mairie